APERÇU DU FONDS

Gestion de Placements TD Inc. (GPTD)

Fonds d'obligations ultra court terme TD – Série Investisseurs

23 juillet 2026

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations ultra court terme TD. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds	TDB2030	**Gestionnaire du fonds**	Gestion de Placements TD Inc.
Date de création de la série	7 septembre 2010	**Gestionnaire de portefeuille**	Gestion de Placements TD Inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2026	147 942 941 $	**Distributions**	Vers la fin de chaque mois. Les distributions sont automatiquement réinvesties, sauf si l'option en espèces est sélectionnée.
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,59 %		
		Placement minimal	100 $ au départ; aucun placement subséquent minimal

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à maximiser les revenus tout en maintenant le capital investi et la liquidité principalement en investissant dans des titres de créance émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des provinces canadiennes ou de toute agence de ces gouvernements, dans des titres de créance des banques canadiennes de l'annexe I, dans des titres de créance de sociétés de prêt ou de fiducies et dans des titres de créance de sociétés et de fiducies. Dans chaque cas, ces créances peuvent avoir une échéance allant jusqu'à trois ans. Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés visés, notamment pour obtenir une exposition à ces titres. De plus, le fonds peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de son actif au moment où ces titres étrangers sont achetés.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2026. Ceux-ci changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mai 2026)

1.	Bon du Trésor – Gouvernement du Canada 2,440 % 24 février 2027	4,0 %
2.	Sure Trust 2,520 % 17 juin 2026	2,4 %
3.	Enbridge Inc. remb. ant., 5,700 % 9 novembre 2027	2,1 %
4.	La Banque Toronto-Dominion 5,376 % 21 octobre 2027	2,1 %
5.	Banque Royale du Canada 4,632 % 1er mai 2028	2,1 %
6.	Banque Canadienne Impériale de Commerce remb. ant., 4,950 % 29 juin 2027	2,1 %
7.	La Banque de Nouvelle-Écosse taux var., remb. ant., 3,807 % 15 novembre 2028	2,0 %
8.	Fonds de placement immobilier First Capital remb. ant., série U 3,753 % 12 juillet 2027	2,0 %
9.	Banque Royale du Canada taux var., remb. ant., 3,626 % 10 decémbre 2028	2,0 %
10.	Fonds de placement immobilier First Capital remb. ant., série V 3,456 % 22 janvier 2027	2,0 %
	Pourcentage total des dix principaux placements	22,8 %
	Nombre total de placements	76

Répartition des placements (31 mai 2026)

Répartition du portefeuille

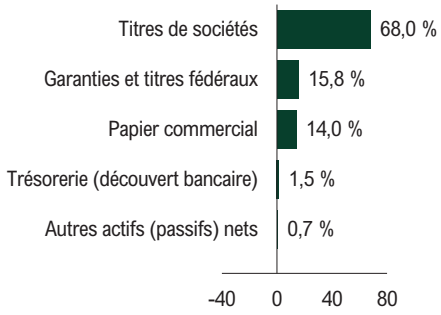

Répartition des échéances

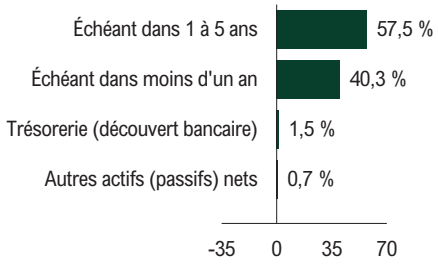

APERÇU DU FONDS

Fonds d'obligations ultra court terme TD – Série Investisseurs

Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, le fonds n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de la Série Investisseurs du fonds au cours des 10 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de la Série Investisseurs du fonds pour chacune des 10 dernières années civiles terminées. La valeur du fonds a diminué pendant 2 des 10 années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

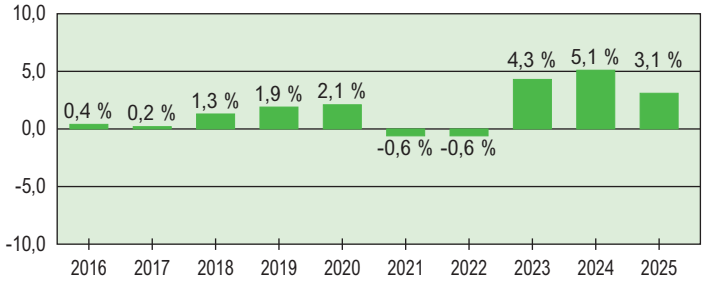

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de la Série Investisseurs du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 $ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	1,9 %	31 décembre 2023	Votre placement augmenterait à 1 019 $.
Pire rendement	-1,1 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait à 989 $.

Rendement moyen

En date du 31 mai 2026, les parts de la Série Investisseurs du fonds avaient généré un rendement annuel composé de 1,8 % au cours des 10 dernières années, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 $ dans les parts de la Série Investisseurs du fonds il y a 10 ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 194 $.

À qui le fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement à court terme;
- recherchent un revenu mensuel régulier provenant de placements prudents;
- contribuent au volet revenu d'un portefeuille diversifié;
- peuvent tolérer de faibles variations de la valeur de leur placement.

Le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui recherchent surtout une croissance du capital.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le fonds et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du fonds dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

APERÇU DU FONDS

Fonds d'obligations ultra court terme TD – Série Investisseurs

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de la Série Investisseurs du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais d'acquisition

Cette série est offerte sans frais d'acquisition, ce qui signifie que vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous l'achetez.

2 Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 0,59 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 5,90 $ sur chaque tranche de 1 000 $ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit de la totalité des frais de gestion (qui comprennent les commissions de suivi) et de tous frais, coûts et rémunérations que le fonds engage qui ne sont pas payés par le gestionnaire. GPTD a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,59 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du fonds.	0,00 %
Frais du fonds	**0,59 %**

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

GPTD verse la commission de suivi à la société de votre représentant. La commission est prélevée sur les frais de gestion du fonds et calculée en fonction de la valeur de votre placement. Le taux varie entre 0,00 % et 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à un montant allant de 0,00 $ à 5,00 $ chaque année pour chaque tranche de 1 000 $ investie.

3 Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Autres frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du coût d'achat de ces parts si vous les faites racheter ou les échangez contre des parts d'un autre fonds dans les 7 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de Placements TD Inc.
C.P. 100
66, rue Wellington Ouest
TD Bank Tower
Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1G8

1-800-588-8054
tdadvisor@td.com
www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilieres.ca**.

MD Le logo TD et les autres marques de commerce de TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.